

PRIMATURE
CABINET DU PREMIER MINISTRE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi



**Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre des mesures
préalables contenues dans la lettre d'intention du Gouvernement**

21 Novembre 2014

Le présent rapport fait le point de l'état de mise en oeuvre des mesures préalables de la lettre d'intention du Gouvernement. Il s'articule autour de 2 points : (i) Etat d'avancement de la mise en oeuvre des sanctions, notamment les suites judiciaires réservées aux rapports d'audit (ii) Etat de suivi de la mise en oeuvre des recommandations des missions d'audit.

I. Etat d'avancement des suites judiciaires réservées aux rapports d'audit

Il convient de souligner que le rapport du Bureau du Vérificateur General (BVG) a recommandé des poursuites judiciaires pour les cas éventuels de fraude dans le cadre de l'exécution des deux marchés. Ledit rapport, accompagné de la lettre de dénonciation des faits a été communiqué par le BVG au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako. Cette lettre a été reçue par le Procureur du Pôle Economique et Financier le 18 novembre 2014. Une information judiciaire a été ouverte et la procédure suit son cours. Le point relatif à l'état d'avancement de ladite procédure sera fait lors de la prochaine revue de la FEC.

A cet égard, le Gouvernement a décidé de laisser la justice connaître librement de ces dossiers sans aucune interférence. L'indépendance qui a prévalu dans la conduite des audits en question prévaudra également pour le système judiciaire afin que le droit soit dit.

II. Etat de mise en oeuvre des autres recommandations

1. Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, quatre recommandations sur six ont fait l'objet d'exécution complète. Une a été partiellement exécutée et une dernière reste à réaliser en raison de la non réalisation de son fait générateur.

a) S'agissant de la recommandation visant à « cantonner » les paiements du protocole d'accord relatif à l'acquisition des équipements et matériels militaires, aux montants indiqués sur les factures fournisseur majeure des frais bancaires (rapport BVG), sa mise en oeuvre n'a pas été possible en raison du fait que le Ministère de l'Economie et des Finances n'a reçu à ce jour aucune facture pour règlement.

b) A propos de l'annulation de la garantie, par lettre confidentielle n° 578/MEF-SG du 27 septembre 2014 adressée à la Banque Atlantique Mali le Ministre de l'Economie et des Finances, a notifié à celle-ci sa décision d'annulation. En retour, à travers deux lettres en date du 15 octobre 2014 et du 13 novembre 2014 respectivement, dont les références figurent dans le tableau en annexe, celle-ci a souligné la nécessité de prendre en compte les intérêts de son client ainsi que la sauvegarde de ses ratios prudentiels au regard des exigences de la BCEAO. En effet l'objet principal de la garantie de l'Etat délivrée en appui au protocole, était de permettre à la Banque de se prémunir contre d'éventuels risques de déclassement, si d'aventure l'Etat venait à observer un retard dans le règlement des factures objet desdits crédits.

Le traitement final de ce dossier d'annulation sera défini suivant les orientations définitives que la Cour Suprême voudra bien donner au Gouvernement.

2. Au titre du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants, à ce jour, sur douze recommandations, deux ont été entièrement mises en oeuvre, neuf ont été partiellement mises en oeuvre et une reste non mise en oeuvre.

Il faut souligner que la seule recommandation non encore mise en œuvre concerne l'immatriculation de l'aéronef en République du Mali. Cette tâche a été transférée au Ministère de l'Équipement et des Transports conformément aux recommandations des deux rapports. Des prospections sont en cours sous la direction dudit ministère pour identifier le schéma le moins onéreux pour y parvenir. Le point sur l'état d'exécution de cette tâche sera également fait à l'occasion de la prochaine revue de la FEC

Le point complet de la mise en œuvre des recommandations figure dans les tableaux figurant en annexe au présent rapport.

Le Premier Ministre

Moussa MARA



Annexe I : ETAT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES RAPPORTS D'AUDIT

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Structure responsable	Recommandations	Date de la recommandation	Etat d'exécution			Commentaires
			T	P	N	
VERIFICATEUR GENERAL						
MEF	Faire adopter un texte réglementaire déterminant la liste des dépenses exclues du champ du Code des Marchés Publics	Octobre 2014	x			Adoption de décret n°2014-0764/P-RM du 09/10/2014 fixant le régime des marchés travaux, fournitures et services exclus du champ d'application du Décret n°08-485/P-RM du 11/08/2008 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public
MEF	Faire adopter un texte réglementaire définissant les procédures spécifiques applicables aux commandes publiques exclues du champ d'application du CMP	Octobre 2014	x			Adoption de décret n°2014-0764/P-RM du 09/10/2014 fixant le régime des marchés travaux, fournitures et services exclus du champ d'application du Décret n°08-485/P-RM du 11/08/2008 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public
MEF	Respecter le principe de l'annuité budgétaire, en l'absence d'une loi de programmation	Octobre 2014	x			Tous les biens livrés avant fin décembre 2014 seront payés sur le budget 2014 des l'adoption de la loi de finance rectificative, par l'Assemblée Nationale.
MEF	Adopter ou faire adopter des textes réglementaires pour fixer les modalités d'exécution des avances ou acomptes ainsi que la liste des dépenses à payer sans ou avant ordonnancement	Octobre 2014	x			Adoption, le 31 juillet 2014, de l'arrêté N°2014-2037/MEF-SG fixant la liste des dépenses payées avant ordonnancement et les modalités de leur régularisation
MEF	Cantonner les paiements du protocole d'accord conformément aux montants indiqués sur les factures fournisseurs ainsi que les frais bancaires	Octobre 2014			x	Factures non encore reçues au niveau du MEF

Structure responsable	Recommandations	Date de la recommandation	Etat d'exécution			Commentaires
			T	P	N	
COUR SUPREME						
MEF	Procéder à l'annulation de la garantie autonome de 100 milliards de F CFA consentie par le Ministre en charge des finances à la Banque Atlantique	Septembre 2014		x		L'annulation de la garantie a été notifiée à la Banque Atlantique par lettre confidentielle N°578/MEF-SG du 27 septembre 2014. La banque a émis des réserves sur cette annulation par lettre confidentielle N°BAML/SG/SG/16 du 15-10-2014 et N° 21 du 13-11-2014 Ces deux correspondances seront transmises à la Cour Suprême en début de semaine prochaine pour appréciation

N : Non mise en œuvre

P : Partiellement

T : Totalement mise en œuvre

Annexe 2 : ETAT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES RAPPORTS D'AUDIT

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Structure responsable	Recommandations	Date de la recommandation	Etat d'exécution			Commentaires
			T	P	N	
MDAC	S'assurer que toute commande publique est précédée d'une expression de besoin formelle assortie de la définition des spécifications techniques détaillées conformément aux normes nationales et internationales			X		Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de défense opérationnelle chaque Ministre est responsable de la préparation et de l'exécution des mesures de la Défense incombant départementement donc il a la charge. A ce titre, le Ministre de la Défense est chargé en particulier de l'organisation de la mise condition d'emploi et de la mobilisation de l'ensemble des forces ainsi que de l'infrastructure militaire qui lui est nécessaire. Il a autorité sur l'ensemble des forces et est responsables de la sécurité. Dans un contexte de crise, la commande publique ne peut être aussi formelle que dans une situation normale. Mieux les commandes ont été établies conformément aux dispositions de l'article 7 de l'Arrêté n°009/MEF-SG du 06 août 2009 fixant les modalités d'application du décret n°2008-485 du août 2008.
MDAC	Renforcer les capacités techniques du personnel impliqué dans la passation des marchés publics, notamment en matière d'expression de besoin			X		Changement du DFM et réaménagement du personnel en cours au niveau DFM, DMHTA et DCC.
MDAC	S'assurer de l'existence des crédits suffisants avant le lancement de toute commande publique			X		Le budget d'opération dans sa composante équipement, financé sur les charges communes à partir de 2012 s'est avéré insuffisant pour la couverture des besoins opérationnels urgents. Des mesures sont en cours pour assurer l'utilisation des ressources 2015 en coordination avec le Ministère de l'Economie et des Finances.

Structure responsable	Recommandations	Date de la recommandation	Etat d'exécution			Commentaires
			T	P	N	
MEF	Fixer des critères afin de s'assurer que les candidats à la commande publique disposent des capacités techniques, juridiques et financières à exécuter les marchés		X			Prise en charge dans le décret n°2014-0764/P-RM du 09/10/2014 fixant le régime des marchés publics, fournitures et services exclus du champ d'application du Décret n°08-485/P-RM 11/08/2008 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public
MDAC	Définir les critères et les modalités de gestion des informations classifiées secret de la défense nationale		X			Activité permanente dans le cadre de la définition des critères et modalités de gestion d'informations classées "SECRET DE LA DEFENSE NATIONALE".
MDAC	Respecter les dispositions réglementaires en matières de dépenses publiques et d'approbation des marchés publics			X		Prise en charge dans le décret n°2014-0764/P-RM du 09/10/2014 fixant le régime des marchés publics, fournitures et services exclus du champ d'application du Décret n°08-485/P-RM 11/08/2008 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public

Structure responsable	Recommandations	Date de la recommandation	Etat d'exécution			Commentaires
			T	P	N	
MDAC	Respecter les dispositions du Code des Marchés Publics relativement aux mentions obligatoires des contrats de marchés publics			X		Prise en charge dans le décret n°2014-0764/P-RM du 09/10/2014 fixant le régime des marchés travaux, fournitures et services exclus du champ d'application du Décret n°08-485/P-RM 11/08/2008 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public
MDAC	Respecter les dispositions applicables aux dépenses publiques en matière de conclusion des contrats			X		Prise en charge dans le décret n°2014-0764/P-RM du 09/10/2014 fixant le régime des marchés travaux, fournitures et services exclus du champ d'application du Décret n°08-485/P-RM 11/08/2008 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public.
MDAC	Veiller au respect des principes édictés par le Code des Marchés Publics dans le cadre de toute commande publique notamment l'accès libre de tout candidat			X		Prise en charge dans le décret n°2014-0764/P-RM du 09/10/2014 fixant le régime des marchés travaux, fournitures et services exclus du champ d'application du Décret n°08-485/P-RM 11/08/2008 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public.
MDAC	Respecter le principe de l'annualité budgétaire, en l'absence d'une loi de programmation			X		La rédaction de la loi de programmation militaire est en cours de finalisation. Il est prévu d'être inscrit dans le programme du prochain conseil supérieur de la défense.

Structure responsable	Recommandations	Date de la recommandation	Etat d'exécution			Commentaires
			T	P	N	
MDAC	Initier une loi de programmation militaire			X		La rédaction de la loi de programmation militaire est en cours de finalisation. Il est prévu d'être inscrit dans le programme du prochain Conseil Supérieur de la Défense prévu avant la fin de l'année.
MDAC	Procéder à l'immatriculation de l'aéronef en République du Mali				X	Cette tâche a été transférée au Ministère de l'Equipeement et des Transports conformément aux recommandations des deux rapports. Des prospections sont en cours sous la direction du ministère pour identifier le schéma le moins onéreux pour y parvenir.

N : Non mise en œuvre

P : Partiellement

T : Total mis en œuvre